

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00009 Numéro SIREN : 822 368 171 Nom ou dénomination : 4X40
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 124

4X40

18 VILLA DES LILAS

75019 PARIS

BILAN

Présenté en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	304 240		304 240	74,51	304 240	73,46
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 358		4 358	1,07	4 358	1,05
TOTAL (I)	308 598		308 598	75,58	308 598	74,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	960		960	0,24	1 527	0,37
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 050		3 050	0,75	1 700	0,41
. Autres	95 020		95 020	23,27	101 901	24,60
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	420		420	0,10	420	0,10
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	266		266	0,07	21	0,01
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	99 715		99 715	24,42	105 569	25,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	408 313		408 313	100,00	414 167	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	48,98	200 000	48,29
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	6 355	1,56		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	120 742	29,57	-7 014	-1,68
Résultat de l'exercice	-9 246	-2,25	134 111	32,38
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	317 851	77,84	327 097	78,98
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	40 254	9,86	58 913	14,22
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	23 030	5,64	22 984	5,55
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 260	2,51	5 173	1,25
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 919	4,14		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	90 462	22,16	87 070	21,02
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	408 313	100,00	414 167	100,00

SAS 4X40
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 €
R.C.S BOURGES N°822 368 171
Siège social : 6-8, Chemin du Parc – 18300-SENS-BEAUJEU

PROCES VERBAL EN DATE DU 30 JUIN 2020
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

L'an deux mille vingt

Le trente juin

Les associés de la société 4X40, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 18, villa des Lilas – 75019 PARIS, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur Jean-Charles BUFFET, propriétaire de 250 actions
- Madame Anne JARRY, propriétaire de 250 actions

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Charles BUFFET, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- Lecture du rapport de gestion par le Président
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2019
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.



1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et donne quitus au Président pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à -9.246 euros, sont affectés au compte « report à nouveau », soit un « report à nouveau » qui s'élèvera à 111 496 euros après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en deux originaux,

À Paris

Le 30 juin 2020

